



**PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire
du Jeudi 9 Janvier 2014 à 18 h 00
à la salle des fêtes de Bourdeaux**

Étaient présents :

- **Délégué(e)s titulaires:** **Mesdames :** R. GONTARD, S. RASPAIL, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, Cl. MARCEL, M. CAVET, Cl. MONIN, D. PETIT.
Messieurs : D. ARNAUD, M.-A. BARBE, G. CUER, É. BOUVIER, G. BOMPARD, P. BELLE, J.-M. BUISSON, R. LAFOND, J.-L. ARMAND, O. CADIER, M. FAURE, Cl. RASPAIL, J.-M. DELLEAUD, A. COURBIS, M. ROUSSET, J.-P. OHANESSIAN, R. PALLUEL, D. BRUN, H. BOFFARD, A. de LESTRADE, Y. MONNIER, S. TERROT, A. FAURE.
- **Délégué(e)s suppléants:** Mr J.-C. ROZ (Suppléant de Mr J. LIENHART)
Mr R. ZUCCHIATTI (Suppléant de Mr G. SYLVESTRE)
- **Délégué(e)s absents:** Mr R. BABELOT et Mmes E. DEUTSCHMANN, I. SOUBEYRAN.

Mesdames: P. STADLER, A.-M. TERROT, D. CHALVET.

1 - Ouverture de la séance par le Président

Le Président, Cl. RASPAIL accueille les délégués et souhaite les meilleurs vœux à tous.

Le Président, Cl. RASPAIL informe que la salle des fêtes de Bourdeaux a été inaugurée le 19 décembre dernier.

Depuis 1992, le périmètre avait peu évolué (Manas), la CCPD compte 21 communes depuis le 01/01/2014. Les problèmes sur la réforme territoriale ne sont pas tous réglés mais les services de la CCPD, la préfecture et le Trésor Public ont bien travaillé.

Le Président, Cl. RASPAIL donne la parole à Mr Pierre BELLE, Maire de Bourdeaux.

P. BELLE est heureux d'accueillir les membres pour le 1^{er} conseil communautaire où les 6 communes de Bourdeaux se rattachent à Dieulefit.

Concernant la commune, elle dispose de tous les services lui permettant de jouer le rôle d'un bourg centre (superette, station-service, la Poste..). C'est la 4^{ème} commune en population de la CCPD. La commune est tournée principalement vers l'agriculture et le tourisme.

Cl. RASPAIL est heureux d'accueillir Mr Michel TRON, Conseiller Général du canton de Bourdeaux.

Les élus du canton de Bourdeaux se présentent.

Le Président, Cl. RASPAIL procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 19.12.2013

Le Président, Cl. RASPAIL demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 19.12.2013.

Le procès-verbal du 19 Décembre 2013 est approuvé à l'unanimité des délégués présents (les élus des 6 communes de Bourdeaux ne prennent pas part au vote).

Claude RASPAIL demande que soit rajouté un point à l'ordre du jour relatif à :

- Décision Modificative n°3 – Budget "Régie de distribution de chaleur" : Ouverture de crédits en fonctionnement.

Le Conseil accepte à l'unanimité des délégués présents que soit rajouté ce point à l'ordre du jour.

3 – Restitution de l'étude FTTH du Pays de Dieulefit par le bureau d'étude ON-X et en présence d'ADN.

Présentation par Sylvain VALAYER, d'ADN du contexte de l'aménagement numérique en 26/07.

L'accès à internet est une composante importante pour les particuliers, entreprises, collectivités et le développement du numérique vers le haut et le très haut débit un enjeu important d'aménagement.

Le très haut débit, c'est le déploiement par un autre réseau que le "cuivre". Avec la FTTH on a le même débit à 100 m ou à 10 kilomètres, alors qu'avec l'ADSL un affaiblissement du débit est ressenti en fonction de la distance.

Le Conseil Général de la Drôme, de l'Ardèche, la Région Rhône Alpes et le SM 26/07 ont permis de construire le 1^{er} réseau en partenariat avec un privé ADTIM. L'objectif est de déployer la fibre jusqu'aux maisons à l'horizon des 10 ans.

Des opérateurs privés (Orange et SFR notamment) se sont engagés mais que dans les centres urbains (Montélimar, Valence, Romans ou Annonay).

Il est proposé aux communautés de communes d'adhérer au syndicat mixte ADN après avoir pris la compétence aménagement numérique. Une participation financière sera demandée aux CC adhérentes.

Le plan de financement pour la fibre optique : l'Etat (déblocage de 3 milliard d'€ pour les territoires), la Région et les EPCI (123 millions d'€), les 2 départements (50 millions d'€) et ADN (106 millions d'€).

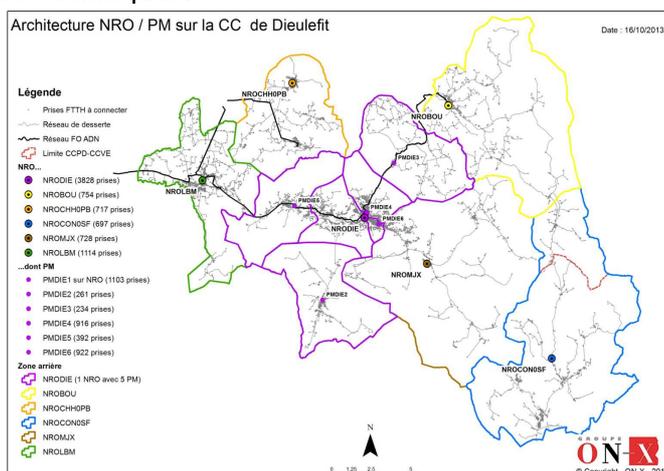
Le calendrier 2014 : évolution statutaire d'ADN, validation du plan de financement et définition des priorités.

Présentation par Pierre PERROT du cabinet ON-X de l'étude FTTH du Pays de Dieulefit.

Il explique qu'une étude récente montre que la 5^{ème} préoccupation de l'utilisateur avant de s'installer sur un territoire est le haut débit. L'attractivité du territoire intègre le numérique. L'étude va permettre de définir la stratégie de déploiement de la fibre sur le territoire : les priorités, les zones à aménager et le phasage.

Denis BOURGUIGNON prend la parole pour les aspects techniques.

Le territoire de la CCPD comporte des zones de valons et montagnes. 6 Nœuds de Raccordement Abonnés Orange, 17 Sous-Répartiteurs Orange et 7 276 prises ont été inventoriées par ON-X. Leur typage en logements se répartit comme suit : 70% de maisons (incluant services de proximité), 25% d'appartements, 4 % de commerces et 1% points hauts et de sites publics. Leur typage en adduction se répartit comme suit 64 % en aérien et 36 % en souterrain. Il a été pris en compte les futurs projets urbains et résidentiels des communes (406 futures prises réparties sur 3 communes).



Une optimisation par la mutualisation avec la CC du Val d'Eygues est envisagée pour permettre une économie d'échelle intéressante pour les 2 CC pour la zone limitrophe.

6 Nœuds de Raccordements Optiques (NRO) sont prévus : La Bégude de Mazenc, Pont de Barret, Bourdeaux, Dieulefit, Montjoux et Saint Ferréol Trente Pas pour le limitrophe.

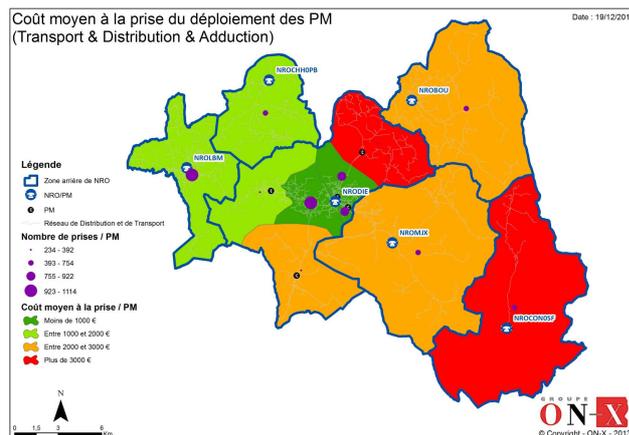
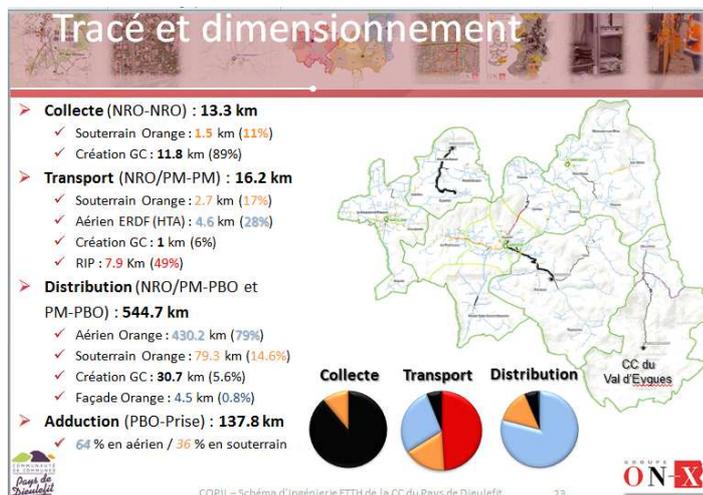
Pour déployer et assurer la fibre à chaque maison, il faudra créer ou utiliser l'existant pour le réseau de collecte, transport, distribution et d'adduction.

Selon la localisation, le coût moyen par prise est plus ou moins important.

Le coût global envisagé est de 14 861 932 € HT.

Mr VALAYER explique que si tous les EPCI adhèrent à ADN, il y aura une péréquation du coût moyen des prises (1 500 €). A cela vient se déduire les subventions de l'Etat, Région, Europe, Conseil Général. Pour avoir un coût résiduel moyen de 250 € par prise.

Pour notre territoire, cela représente 1.5 millions d'€ sur 10 ans.



4- Désignation des délégués au SIVOM du Pays de Dieulefit.

Ch. PRIOTTO demande ce que gère le syndicat.

Cl. MONIN explique que le syndicat gère le transport scolaire, la médiathèque, le périscolaire, la restauration scolaire, l'office de tourisme, l'accueil de loisirs, le stade de Bourdeaux.

Ch. PRIOTTO demande l'avenir du syndicat mixte.

Cl. MONIN explique qu'une réflexion est en cours pour créer un SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) par exemple.

P. BELLE dit que la CCPD n'a pas de compétence scolaire (transport, restauration..).

Délibération n° 01/2014 :

Le Président, Claude RASPAIL, rappelle que par arrêté n°2013094-0009 en date du 4 avril dernier le Préfet de la Drôme a autorisé l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit aux communes de Bezaudun sur Bine, Bourdeaux, Bouvières, Crupies, Les Tonils et Truinans, retirées de la Communauté de Communes du Val de Drôme à compter du 01/01/2014.

Il rappelle que ces communes sont également membres du SIVOM du Pays de Bourdeaux. Le périmètre de la CCPD interférant avec celui du SIVOM du Pays de Bourdeaux, la CCPD est substituée de plein droit à ses communes membres au sein du SIVOM du Pays de Bourdeaux pour l'exercice des compétences dont elle est titulaire.

Le Président, Claude RASPAIL, explique que selon l'article 4 des statuts du SIVOM du Pays de Bourdeaux, celui-ci est administré par un comité composé de délégués des conseils municipaux des communes adhérentes dont le nombre pour chaque commune est fixé à 2 titulaires et 1 suppléant.

Il convient donc de désigner les 12 délégués titulaires et 6 délégués suppléants, ceux-ci peuvent être des délégués communautaires ou tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le Président procède à l'appel de candidature.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- DÉSIGNE comme délégués au Comité syndical du SIVOM du Pays de Bourdeaux :

- **Délégués titulaires : Claude RASPAIL, Jean-Paul OHANESSIAN, Dominique ARNAUD, Alain FAURE, Marc André BARBE, Alain DE LESTRADE, Luc NOUD, Hélène DURIF, Alexandrine VILLALONGA –BONNET, Lionel VINCENT, Fabienne FLEURY, Denis GIRY.**
- **Délégués suppléants : Raphaël ACHARD, Cyrille PLECHE, Nathalie PAGE, Hervé DUFOUR, Claudette PIOLLET, Valéry PORCEL.**

Ceux-ci ayant obtenu la majorité des suffrages.

- AUTORISE Monsieur le Président à notifier cette délibération à Mme La Présidente du SIVOM du Pays de Bourdeaux, au retour du contrôle de légalité et signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

5- Syndicat Départemental de la Télévision - Abandon du mode de représentation - substitution des communes du SIVOM du Pays de Bourdeaux.

Délibération n° 02/2014 :

Le Président, Claude RASPAIL, explique que suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit à six communes du canton de Bourdeaux, la CCPD est en mode de représentation - substitution au SIVOM du Pays de Bourdeaux pour les compétences exercées par le SIVOM. Il explique que cela concerne notamment le Syndicat Départemental de Télévision (SDT).

Afin de permettre au SDT de rester un syndicat mixte ouvert il est demandé à la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit d'abandonner le mode de représentation – substitution des 6 communes du canton de Bourdeaux pour la compétence télévision.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- DÉCIDE d'abandonner le mode de représentation - substitution des communes de Bezaudun sur Bine, Bourdeaux, Bouvières, Crupies, Les Tonils et Truinas, pour la compétence télévision déléguée au Syndicat Départemental de Télévision.

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

6 - Le point sur la Commission "Développement Economique"

6.1- Périmètre du SCOT de la Basse Vallée du Rhône

Cl. RASPAIL explique que le SCOT est un document d'urbanisme qui fixe les orientations du territoire.

D. BRUN trouve scandaleux qu'à 2 mois des élections, on pose une carte de périmètre d'un SCOT sur la table avec seulement 1 réunion en décembre 2012. Il n'est pas contre un SCOT, mais ce dernier se discute et se négocie. Il faut avoir un débat. L'urgence à l'heure actuelle est pour la ville de Montélimar, pour les petites communes c'est 2017.

Ch. PRIOTTO indique qu'elle est favorable au SCOT, il relie les petites communes à l'agglomération. Comme l'a dit Didier GUILLAUME, le sud du département est en retard par rapport au nord. Depuis un an, la CCPD aurait dû travailler à un SCOT avec les maires compétents en matière de documents d'urbanisme.

R. PALLUEL dit qu'un périmètre permet d'avoir un support pour commencer à travailler. Sur les communes périphériques, nous avons tous aujourd'hui des restrictions sur les constructions.

M.-A BARBE dit qu'il faut commencer par définir un périmètre et après la discussion s'installe. Chacun aménage le SCOT comme il veut. Il faut voter le périmètre puis discuter et mettre les objectifs.

Cl. RASPAIL informe qu'il faut une majorité des votes par les communautés de communes au 2/3 pour valider le périmètre du SCOT.

Une demande de report de délibération est votée par 21 voix pour et 11 contre.

6.2 Aménagement du Parc d'Activités Economiques de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Demande de subvention DETR.

Délibération n°03/2014 :

R. PALLUEL, Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique" rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit est propriétaire d'une partie du terrain d'assiette du périmètre d'extension du parc d'activités économiques de Boulagne à La Bégude de Mazenc pour une superficie d'environ 25 800 m² et que son aménagement peut donc être engagé.

Il propose de solliciter la DETR pour financer les travaux d'aménagement :

Coût de l'opération

- Création de voirie	136 455
- Réseaux humides	81 900
- Réseaux secs	48 800
- Aménagement des espaces verts et publics	217 750
- Divers et imprévus 5%	24 245
- Maîtrise d'œuvre 10%	50 915
TOTAL HT	560 065 €
Arrondi à	560 000 €

Plan de financement

Etat – DETR plafonnée	112 500
- Région Rhône-Alpes – CDRA plafonnée	50 300
- CCPD	397 200
TOTAL HT	560 000 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- **APPROUVE l'opération relative aux travaux d'aménagement du parc d'activités économiques de Boulagne à La Bégude de Mazenc ;**
- **SOLLICITE auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, l'octroi d'une subvention d'un montant de 112 500 € représentant la dépense plafond de 450 000 € ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

6.3 Aménagement du Parc d'Activités Economiques de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Demande de subvention CDRA.

Délibération n°04/2014 :

R. PALLUEL, Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique" rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit est propriétaire d'une partie du terrain d'assiette du périmètre d'extension du parc d'activités économiques de Boulagne à La Bégude de Mazenc pour une superficie d'environ 25 800 m² et que son aménagement peut donc être engagé.

Il propose de solliciter la Région Rhône-Alpes dans le cadre de l'action n°7 du CDRA " Créer les conditions favorables à l'implantation et au développement des entreprises et des activités" pour financer les travaux d'aménagement :

Coût de l'opération

- Noues paysagères	101 400
- Cheminements doux	32 750
- Espaces verts publics	7 950
- Pré verdissement des lots	62 900
- Aménagement de la plateforme gestion déchets	11 000
- Divers et imprévus 5%	10 888
- Maîtrise d'œuvre 10%	22 864
TOTAL HT	251 501 €
Arrondi à	251 500 €

Plan de financement

- Etat – part DETR plafonnée	50 526
- Région Rhône-Alpes 20%	50 300
- CCPD	150 674
TOTAL HT	251 500 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- **APPROUVE** l'opération relative aux travaux d'aménagement du parc d'activités économiques de Boulagne à La Bégude de Mazenc ;
- **SOLLICITE** auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre de l'action n°7 du CDRA "Créer les conditions favorables à l'implantation et au développement des entreprises et des activités", l'octroi d'une subvention d'un montant de 50 300 € représentant une dépense de 251 500 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

7 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

Cl. RASPAIL indique qu'il n'y a pas de point à traiter.

8 - Le point sur la Commission "Famille - Vie Sociale"

Cl. RASPAIL indique qu'il n'y a pas de point à traiter.

9 - Le point sur la Commission "Gestion des Déchets"

Cl. RASPAIL indique qu'il n'y a pas de point à traiter.

10 - Le point sur la Commission "Tourisme - Culture"

Cl. RASPAIL indique qu'il n'y a pas de point à traiter.

11 - Le point sur la Commission "Finances - Personnel"

11.1 Décision modificative n°3 - Budget " Régie de distribution de chaleur " : Ouverture de crédits en fonctionnement.

Délibération n°05/2014 :

Mr RASPAIL explique que des ouvertures de crédits sont nécessaires en fonctionnement sur l'année 2013.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6156 : Maintenance	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-706 : Prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	2 500.00 €
Total Général		2 500.00 €		2 500.00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :
- ACCEPTE cette proposition.

12 - Le point sur la Commission "Travaux - Bâtiment".

Cl. RASPAIL indique qu'il n'y a pas de point à traiter.

13 - Le point sur la Commission "Information - Communication"

Cl. RASPAIL indique qu'il n'y a pas de point à traiter.

14 - Décision du Président

Décision n°20/2013

Le Président, **DECIDE**

- De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche un prêt de 200 000 euros émis aux conditions suivantes :

Le remboursement s'effectuera en 5 années.

Ce prêt portera intérêt au taux de 2.49%. Le point de départ en amortissement est fixé au 20/12/2013. La première échéance anticipée aura lieu le 20/04/2014 et la deuxième échéance anticipée le 20/01/2015. Les autres échéances suivront une périodicité annuelle.

Le taux équivalent est de 1.75%.

Les frais de dossier sont de 300€.

- De signer le contrat de prêt correspondant.

15- Décisions du Bureau

Décision n°2-2013 : Aide à l'investissement des entreprises – Octroi de subventions

Le Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace – Développement économique", après avoir effectué le compte-rendu des avis lors de commission du 19 juin 2013 et relatif au dossier suivant :

- Dossier Manuel CARRERA – Boulangerie pâtisserie "La ronde des pains" à La Bégude de Mazenc
 Objet de la demande : Réfection du point de vente et acquisition de vitrines réfrigérées.

Montant de la dépense prévisionnelle : 58 556 € HT

Montant de la subvention sollicitée : 3 750 €

Avis de la commission : Avis favorable pour un montant de 3 750 €

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'attribuer la subvention ci-dessus désignée au bénéficiaire et ce jusqu'au montant maximum indiqué.
- **AUTORISE** le Président à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

Décision n°3-2013 : Aide à l'investissement des entreprises – Octroi de subventions

Le Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace – Développement économique", après avoir effectué le compte-rendu des avis lors de commission du 30 octobre 2013 et relatif au dossier suivant :

- Dossier Elisabeth TERRISSE – Restaurant "La Gourmand'Dinette" à La Bégude de Mazenc

Objet de la demande : Travaux d'aménagement et acquisition de matériel.

Montant de la dépense prévisionnelle : 14 000 € HT

Montant de la subvention sollicitée : 2 100 €

Avis de la commission : Avis favorable pour un montant de 2 100 €

- Dossier Cynthia GUERERRO et Rémi JACQUIER – Fabrique de limonade et bière "La Vieille Mule" à Le Poët Laval

Objet de la demande : Travaux d'installation et acquisition de matériel de brassage.

Montant de la dépense prévisionnelle : 30 987.66 € HT

Montant de la subvention sollicitée : 3 750 €

Avis de la commission : Avis favorable pour un montant de 3 750 €

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions ci-dessus désignées aux bénéficiaires et ce jusqu'au montant maximum indiqué.
- **AUTORISE** le Président à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

16- Questions diverses

Ch. PRIOTTO sollicite ses collègues pour visiter Les Restos du Cœur à Dieulefit le jeudi après-midi. C'est un lieu convivial et les bénévoles font du très bon travail.

G. CUER informe que sur le site de la CCPD, il manque des CR de conseils communautaires de 2013.

Le Conseil est clos à 20h20

COMMUNES		
ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BEGUDE DE MAZENC	BARBE Marc André	
	CUER Gérard	
	GONTARD Renée	
	BOUVIER Éric	
BEZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	BELLE Pierre	
	BUISSON Jean-Max	
BOUVIERES	RASPAIL Sylviane	
COMPS	LAFOND Roger	
CRUPIES	ARMAND Jean-Louis	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	FAURE Michel	
	MARCEL Claude	
	RASPAIL Claude	
EYZAHUT	DELLEAUD Jean-Marie	
MONTJOUX	COURBIS Alain	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
LE POËT LAVAL	CAVET Maïa	
	OHANESSIAN Jean-Paul	
	ROZ Jean-Claude	
LES TONILS	MONIN Claudette	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	PETIT Delphine	
ROCHEBAUDIN	ZUCCHIATTI Raymond	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIERES	MONNIER Yves	
TRUINAS	TERROT Serge	
VESC	FAURE Alain	